



## Compte rendu d'évaluation de terrain : SAINT-PRIX

---

**Évaluateurs :** Marc BARRA (AFIE) et Gwendoline GRANDIN  
(Natureparif/AgroparisTech)

**Date de la visite :** 21 juin 2016

**Personnes rencontrées :**

Jean-Pierre ENJALBERT - Maire de Saint-Prix

Alexandra GAILLAC - Adjointe au maire déléguée à la Communication et à l'Environnement

Loïs PASQUIER - Chargé de mission biodiversité

---

### Saint-Prix

### Val d'Oise, Ile-de-France

(7 374 habitants, 793 ha, catégorie des villes moyennes)

#### Déroulé de la journée de la journée de visite

10h - Accueil

10h-11h30 - Discussion en salle : présentation de la politique de la ville en matière de biodiversité, approfondissement du questionnaire et des éléments manquants (pour rappel questionnaire rempli de façon très succincte)

11h30-13h - Visites :

- Centre de soin pour hérissons
- Site de compostage des déchets verts par collecte hippomobile
- Verger conservatoire et pâturage
- Vignes
- ENS et futur parcours pédagogique (friche refermée) avec l'ONF
- Rucher pédagogique géré par le CPCV et miellerie
- Espace temporaire conventionné avec une habitante pour confectionner un potager

13h-14h - Déjeuner

14h-16h - Visites :

- Toiture végétalisée de la médiathèque
- Ancien centre Volkswagen racheté par la ville pour opération de construction
- Parcelle en acquisition (pavillon à démolir) en vue création d'un jardin partagé

#### Éléments de contexte sur la collectivité

La commune de Saint-Prix (Val d'Oise) est bordée par la forêt de Montmorency au Nord et par un front d'urbanisation au sud. Ville à forte dominante pavillonnaire, elle est découpée en « vieille ville » au nord en hauteur et en « ville nouvelle » au sud. La ville possède un patrimoine architectural et paysager historique et s'appuie sur cet héritage pour mener à bien

depuis de nombreuses années une politique environnementale volontariste. Saint-Prix compte de nombreux espaces verts privés (jardins) et plusieurs parcs publics. La ville abrite un Espace naturel sensible (ENS) d'une superficie de 55 ha en gestion / animation communale dont l'objectif premier est de protéger des espaces naturels de l'urbanisation. Cet ENS constitue un axe structurant de la politique en faveur de la biodiversité.

### **Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité**

La ville de Saint-Prix participe depuis plusieurs années à l'opération Capitale Française de la Biodiversité dans sa catégorie. Cela reflète son engagement dans la durée, résultat d'une politique « de fond » sous l'impulsion d'élus motivés, suivie d'actions concrètes. La dynamique ne semble pas s'essouffler avec le temps. Son action s'appuie principalement sur la mobilisation des habitants autour du développement durable, des écoles, des agents techniques et administratifs. Une ville qui apprend au fur et à mesure et met en application de façon progressive plusieurs démarches :

- Zéro pesticide sur l'ensemble des espaces communaux (hors terrains de sport, où les pesticides autorisés en agriculture biologique sont utilisés) ;
- Animations nature et financement de structures associatives : miellerie, ruchers, pâturage, vergers conservatoires, compostage à grande échelle ;
- Une politique de « densification intelligente » pour éviter l'étalement urbain et pratiquer une urbanisation avec le plus d'espaces verts possibles.

Le slogan du nouveau PLU, est « Saint Prix, ville jardin ». Plus encore, la ville a initié et souhaite poursuivre l'acquisition de terrains pour les rendre non constructibles, voire engager de façon plus systématique l'acquisition et la démolition de certaines constructions.

Approuvé le 5 juillet 2016, le PLU a pour vocation :

- D'assurer la protection des ENS
- Maintenir la vocation paysagère des parcs, jardins et espaces ouverts qui constituent des poumons verts au sein des espaces urbanisés, et les haies végétales aux abords des principaux axes de communication
- Sauvegarder la biodiversité urbaine en préservant les grands domaines et les cœurs d'îlots végétalisés (promouvoir la gestion écologique des jardins) et les arbres remarquables
- Eviter le morcellement excessif, en interdisant les constructions en fond de jardin (interdiction de la division foncière)

Au-delà des jardins et espaces verts, les élus montrent une volonté affirmée de faire de Saint-Prix une ville façon « incroyables comestibles » et tendre, à terme, vers l'autosuffisance alimentaire. La Municipalité défend depuis le début de son mandat d'offrir aux enfants de la restauration scolaire des menus 100% bio et locaux d'ici 2020. Actuellement chaque menu est composé de 2 composants bio parmi les quatre proposés.

Toujours soucieuse de soutenir une alimentation bio et locale, la ville dispose d'une AMAP qui distribue 60 paniers par semaine tous les lundis. Enfin, tous les seconds vendredi du mois, la

ville organise un marché des produits locaux, où un emplacement est réservé à une Saint-Prissienne pour vendre ces produits maraîchers.

### **Action 1 : Acquisition de parcelles au sein de l'ENSIL / Gestion et animation au sein de l'ENS communal**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité*

« La commune de Saint-Prix et le département du Val-d'Oise ont inscrit depuis 2002, une partie du territoire saint-prissien en tant qu'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local. Dès lors, la commune exerce son droit de préemption pour acquérir plusieurs parcelles de terrain chaque année, appartenant à l'ENSIL, avec une subvention de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France. Le but est alors de préserver ces zones et de proposer de mettre en place un verger avec des essences locales, de permettre à des apiculteurs d'implanter des ruches ou alors de laisser le terrain en friche et se contenter de semer de la prairie fleurie par exemple aux abords. »

La convention créant l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) « les coteaux et les vergers de Saint-Prix » a été signée le 5 mars 2004. Plusieurs inventaires ont été réalisés par différentes associations au sein de l'ENSIL : un inventaire entomologique par climax (2005), un inventaire et un état des lieux des vergers (Croqueurs de pommes), un inventaire des oiseaux de l'ENS de Saint-Prix (LPO). Ces inventaires ont été réalisés lors de la création de l'ENS.

La gestion va de l'animation nature à la création de sentes et parcours pédagogiques pour que les habitants puissent pleinement en profiter. La réappropriation de l'espace par les habitants est une des priorités. Depuis 2014, d'autres parcelles ont été rachetées au sein de l'ENSIL pour être protégées. Depuis 10 ans : environ 3 hectares ont été acquis par la commune au sein de l'ENS et en dehors.

#### **Le rucher pédagogique et la miellerie de l'ENS**

Des ruches ont été installées au sein de l'ENS en partenariat avec le CPCV Ile-de-France dans un but pédagogique et dans une dimension d'insertion sociale.

La miellerie a été conçue pour accueillir les apiculteurs souhaitant utiliser le matériel d'extraction du miel. L'utilisation de la miellerie se fait gratuitement en échange de quelques pots de miel et d'interventions pédagogiques. La ville s'assure néanmoins que les apiculteurs qui utilisent miellerie aient reçu un minimum de formation.



Figure 1. La miellerie

### **Le verger conservatoire**

La création de l'ENS a notamment permis la plantation d'un verger conservatoire (figure 2) de variétés anciennes d'Ile-de-France en 2006 avec l'association « Les Croqueurs de pommes d'Ile de France ». L'association organise régulièrement des ateliers de taille d'arbres fruitiers, et des expositions de variétés fruitières anciennes.

La ville a choisi d'entretenir le verger par l'éco-pâturage de Solognote, race ovine rare et ancienne, en partenariat avec Plaine environnement. Chaque année, lors de la mise en place des moutons sur les terrains communaux, une transhumance et des animations avec les Saint-Prisssiens sont organisées regroupant plus d'une centaine de personnes.



Figure 2. Le verger conservatoire avec éco-pâturage

### **La vigne bio communale**

En 2006, Saint-Prix met à disposition 3 000m<sup>2</sup> à l'association « Le Clos saint-Fiacre» pour planter plus de 3 000 pieds de pinot noir (figure 3). L'association pratique une culture bio, et un enherbement permanent de la vigne afin de protéger et de diminuer le travail du sol. Les vendanges sont le lieu d'animations, tout comme la vente aux enchères du vin, ou l'ensemble des bénéfices sont reversés au Centre Communal d'Action Sociale.



Figure 3. Les vignes bios de Saint-Prix

### **En projet dans l'ENSIL**

Créer des zones de lagunage et de récupération des eaux pluviales et de ruissellement.

### **Action 2 : Zéro-phyto**

*Extrait du dossier fourni par la collectivité :*

« Bannir l'usage de produits phytosanitaires sur tous les espaces gérés par la commune. Depuis 2008, plus aucun intrant n'est utilisé sur tous les espaces de la commune que cela soit les espaces verts, la voirie, les cimetières, les parkings, le complexe sportif... Un arrachage manuel des "mauvaises herbes" est privilégié dans certains cas

- aucune perturbation de la biodiversité du sol de cette manière et des pollinisateurs
- pas de pollution des nappes phréatiques »

La ville a atteint depuis longtemps l'objectif zéro pesticide sur tous les espaces gérés par la collectivité sauf les terrains de sport où un usage résiduel existe pour la zone de jeu (uniquement les pesticides autorisés en agriculture biologique). Elle encourage l'enherbement spontané de surfaces stabilisées, des cheminements et des pieds d'arbres.

### **Action 3 : Composteurs dans les écoles et compostage à l'échelle de la ville**

La ville a initié il y a 6 ans la collecte hippomobile (à cheval) des sapins de Noël. Forte de cette expérience, la municipalité l'a étendue aux déchets verts des administrés. Des sacs sont vendus aux habitants (3 € les 10) pour stocker leurs déchets verts : ces derniers sont alors collectés à cheval par la commune et compostés au sein de l'écosite dans l'ENS de la ville. En plus de la collecte à cheval, la ville encourage les Saint-Prisiens à déposer leurs déchets

végétaux directement à la plateforme de compostage tous les 2<sup>èmes</sup> samedi de chaque mois. Près de 367 t de déchets verts sont collectés chaque année par l'hippomobile, et 50 à 60 t par l'apport volontaire des habitants. Au total, 2 200 t de déchets verts ont été collectées et 350 t déposées à l'écosite depuis 2010. La ville a déjà fait procéder à une analyse de son compost, et compte bien rendre le suivi de ce dernier régulier. Malgré un léger déficit en matière organique, le compost est réutilisé dans les espaces verts de la ville et mis à disposition des habitants qui le souhaitent. La réussite de cette opération tient en grande partie à la place du cheval dans la ville qui devient un ambassadeur de pédagogie envers les citoyens. La ville encourage par ailleurs le compostage individuel voire le lombricompostage, et met à disposition des bacs à compost pour les habitants (Saint prix a été l'an passé la ville comptant le plus de composteurs dans le Val d'Oise). Outre le symbole, cette action participe à la réduction des déchets organiques et surtout à leur retour au sol, dans les jardins ou les espaces verts. Cette action va de pair avec la volonté de la ville de tendre vers l'autosuffisance des productions locales.

Le tri est même encouragé à l'école, avec compostage des déchets organiques. Pour ce faire, la municipalité a équipé tous les établissements scolaires de bacs de tri.

En plus du compost, la ville récupère la terre décaissée lors des travaux d'aménagements, et la stocke avant de la réemployer pour les besoins du service des espaces verts.



Figure 4. Site de compostage des déchets verts



Figure 5. Compost municipal

### Autres actions en lien avec thème Sols et Biodiversité

#### Sentier biodiversité

La ville vient d'acquérir un espace boisé de 2 302m<sup>2</sup> de superficie. Des inventaires faune/flore ont été réalisés par la LPO, l'ONF et Climax. La présence de vieux poiriers aux milieux du site laisse supposer qu'il s'agissait d'un ancien verger. L'acquisition de cette parcelle a deux objectifs : protéger cet espace contre la pression foncière et créer un sentier pédagogique. Le chemin de promenade sera équipé d'équipements pédagogiques dont :

- un panneau expliquant la succession écologique et dynamique des milieux ;
- des panneaux pour faire découvrir la flore des lieux ;
- un observatoire du bois mort, qui précisera m'importance de son maintien au sol ;
- un observatoire à humus pour faire découvrir la faune du sol et son rôle ;
- des nichoirs.



Figure 6. Parcelle achetée par la collectivité pour réaliser un sentier biodiversité

### **Imperméabilisation des sols**

La ville évite le plus possible les parkings et quand ils s'avèrent nécessaires, les fait systématiquement en revêtements drainants. Elle a par exemple récemment refusé la demande de création d'un parking près de la miellerie (ce parking aurait empiété sur un espace boisé).

### **Politique foncière de densification**

Le bureau d'étude Trans-Fair s'appuie sur les inventaires naturalistes (effectués par la LPO) pour réaliser une cartographie des enjeux écologiques sur la commune. Il s'agit davantage d'une carte des enjeux que d'une analyse fine des trames existantes et des trames potentielles. La ville compte améliorer la trame verte et bleue locale par l'OAP de son PLU encourageant à la végétalisation et la densification. La ville mise avant tout sur son héritage de « ville jardin » ainsi que sur la volonté de permettre aux citoyens de se promener à travers la ville via des liaisons vertes. De nombreux projets de sentes et cheminements verts sont prévus lors de la réhabilitation des chaussées. La commune, pour créer la trame verte et bleue, procède davantage au « coup par coup » en incitant à la création de jardins et d'espace non imperméabilisés.

En matière de stratégie foncière, la ville désire anticiper + 15 % de population attendue dans les prochaines années, et souhaite ainsi privilégier des logements collectifs type écoquartiers d'avantage que des pavillons pour contenir l'étalement urbain en vue d'un rééquilibrage pavillons / logements collectifs. La densification sur les sites existants est une priorité, pour ce faire la ville achète les terrains en centre-ville et a modifié son PLU pour répondre aux objectifs indiqués. Elle a notamment récemment acheté un ancien site industriel Volkswagen (figure 6).



Figure 7. Ancien site industriel Volkswagen



## **Jardins partagés**

Des habitants se sont approprié une parcelle communale pour en faire un jardin potager. Afin de protéger cette initiative, la ville a signé une convention d'un an reconvertible 4 fois avec les habitants à l'origine du jardin (figure 8).

Saint-Prix a également acquis récemment un terrain construit pour en faire un jardin partagé (figure 9). La maison sur le site sera démolie pour offrir plus d'espace cultivable.

L'ensemble des jardins partagés sont soumis à un règlement obligeant les habitants de jardiner au naturel. La ville organise également des animations et des formations de jardinages pour les jardiniers de ses jardins partagés.



**Figure 8. Parcelle temporaire mise à disposition pour du jardinage collectif (convention)**



**Figure 9. Parcelle acquise pour création de jardins partagés**

## Autres actions en lien avec la biodiversité mais sans lien direct avec le thème Sols et Biodiversité

### Centre de relâcher des hérissons

La ville a créée en 2015 en partenariat avec Faune Alfort (association de centre de soin de la faune sauvage : CEDAF) un centre d'accueil temporaire des hérissons blessés. Une fois le hérisson soigné par faune Alfort, il est envoyé en convalescence dans l'un des 3 enclos situé sur Saint-Prix où il est pris en charge par des bénévoles Saint-Prisiens. À ce jour, 9 bénévoles ont été formés par les vétérinaires du CEDAF.

Par cette convention avec Faune Alfort, la Commune de Saint-Prix souhaite participer à l'effort collectif de protection de la nature et au bien-être des animaux sauvages.

À titre anecdotique, suite au scandale des poules pondeuses découvertes par L214 dans un état pitoyable, la ville s'est portée candidate pour récupérer une dizaine de ces poules.



Figure 10. Centre de soins pour hérissons

### Distribution de poulaillers

La ville de Saint-Prix mène une expérience avec plusieurs familles pour voir si l'élevage de poules permettrait de réduire de 10 % le contenu de la poubelle des déchets résiduels. Les poules ont été achetées à la ferme d'Eancourt par les familles, mais ce sont les services municipaux qui ont offert les poulaillers fabriqués par leur soin.

### Animations et éducation à l'environnement

La ville organise tout au long de l'année des animations et des ateliers parmi lesquelles on peut citer :

- expositions, dont une sur la mycologie en 2015 où le rôle des sols a pu être rappelé ;
- conférences « Graine d'idées »
- sentiers « Nature »
- sensibilisation au jardinage naturel
- visites Nature

- brochure dédiées à l'environnement
- espace ressource sur internet
- les instants Nature.

### **Gestion de l'eau**

La ville fait face à des risques liés au ruissellement de l'eau venant de la forêt de Montmorency, en surplomb. La restauration de zones tampon pour les eaux de pluie devient prégnante. En 10 ans, la ville a créé 4 fontaines pour récupérer les eaux venant de l'amont.

En 2004, en partenariat avec l'association APESTE, la ville a procédé à la restauration d'un étang situé dans la forêt de Montmorency. Cette restauration a notamment permis le re-profilage en pente douce des berges de l'étang.